

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014 n° 61/2014

DATE DE CONVOCAATION : 12 décembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR 2015 DANS
LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FRMJC/MAIRIE DE MOUSSAN EN
APPLICATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

L'an deux mille quatorze et le dix sept décembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

12 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Henri OLIVE.

6 procurations : Pierre VERA à Bénédicte FOURCAULT, Jacqueline GLEIZES à Marie-France MONTOSSON, Carole SARDA à Christine CHORIN, Simon WEICKMANN à Virginie GALLAND, Christiane SALSEGNAC à Henri OLIVE, Pascale MARIOT à Cédric LIGNON.

Absent excusé : Jean-Paul SCHEMBRI.

Secrétaire de séance : Elie PUIG.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	18	Abstention :	0
Votants :	18	Contre :	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse dans lequel nous sommes engagés contractuellement depuis 2002 avec la CAF,

VU la délibération n°60/2014 du 17 décembre 2014 portant renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période de janvier 2014/décembre 2017, ainsi que par voie de conséquence celui de la convention de partenariat FRMJC/SIVOM avec accord sur la participation communale,

VU la délibération n°03/2014 du 12 février 2014 portant approbation de la signature de la convention d'objectifs et de moyens en lien avec la convention de partenariat avec la FRMJC pour l'année 2014,

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention d'objectifs et de moyens en lien avec la convention de partenariat avec la Fédération des MJC du Languedoc Roussillon pour l'année 2015 pour un montant chiffré à 71 186 € et **AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Claude CODORNIU

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 23/12/14
et de sa publication le 6/11/15

